



**Nicole DUBRÉ-CHIRAT**

Députée de la 6<sup>ème</sup> circonscription de Maine-et-Loire

Membre de la Commission des Affaires sociales

*À Paris, le mercredi 20 mai 2026*

Madame la Directrice générale,

Nous nous permettons de vous solliciter au sujet des conséquences particulièrement préoccupantes de la suppression de l'autorisation de prise en charge des cancers de la prostate accordée au centre urologique de la clinique Saint-Joseph d'Angers.

Cette décision apparaît difficilement compréhensible au regard des critères d'éligibilité de prise en charge qui sont pourtant bien respectés par cet établissement médical.

Désormais, en cas d'intervention chirurgicale nécessaire, les patients de la clinique doivent être opérés à Saumur ou à Tours selon les disponibilités et les besoins en réanimation. Les équipes chirurgicales de la clinique doivent alors se déplacer afin d'assurer les interventions sur ces sites extérieurs, avant d'organiser le retour des patients à Angers environ quarante-huit heures après l'opération.

Cette réorganisation génère des coûts supplémentaires très importants pour la Sécurité sociale, pour le transfert des patients comme pour celui des équipes de la clinique. De plus, la situation génère une perte de temps médical conséquente pour les soignants et complexifie le parcours de soins pour les patients et leurs familles.

Au-delà de ces considérations organisationnelles et financières, cette situation paraît en contradiction avec les objectifs poursuivis par l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire en matière d'accès aux soins et de qualité de la prise en charge.

Aussi, il nous semblerait légitime qu'une réévaluation de cette décision puisse être engagée dans les meilleurs délais, afin de permettre à la clinique Saint-Joseph d'Angers de pouvoir à nouveau prendre en charge le traitement des cancers de la prostate dans des conditions cohérentes avec les besoins de notre territoire.





**Nicole DUBRÉ-CHIRAT**

Députée de la 6<sup>ème</sup> circonscription de Maine-et-Loire

Membre de la Commission des Affaires sociales

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à cette situation et restons à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de notre haute considération.

**Nicole DUBRÉ-CHIRAT**

*Copie adressée à Madame Stéphanie RIST, Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées*

**Signataires :**

**Madame Stella DUPONT, Députée de la 2<sup>ème</sup> circonscription du Maine-et-Loire**

**Monsieur François GERNIGON, Député de la 1<sup>ère</sup> circonscription du Maine-et-Loire**

**Madame Patricia MAUSSION, Députée de la 7<sup>ème</sup> circonscription du Maine-et-Loire**

**Madame Laetitia SAINT-PAUL, Députée de la 4<sup>ème</sup> circonscription du Maine-et-Loire**

**Madame Isabelle MONNIER**

**Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire**

**17 boulevard Gaston DOUMERGUE**

**CS 56233**

**44262 NANTES Cedex 2**

